

CONTENU DES MODULES DE FORMATION

Cette formation professionnelle spécialisée est dispensée dans un centre de formation académique, inter-académique ou national, organisée de manière coordonnée avec l'exercice du/de la candidat-e sur un poste spécialisé. C'est donc une formation en alternance qui est proposée aux candidat-es.

Tronc commun

6 modules obligatoires : 144 heures

Enjeux éthiques et sociétaux
Cadre législatif et réglementaire
Connaissance des partenaires
Relations avec les familles
Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
Personne ressource

Deux modules d'approfondissement (2 x 52 heures) à choisir parmi les modules ci-dessous

- | | |
|--|---|
| - grande difficulté scolaire (module 1) | - troubles des fonctions cognitives ; |
| - grande difficulté scolaire (module 2) | - troubles de la fonction auditive (modules 1 et 2) |
| - grande difficulté de compréhension des attentes de l'école | - troubles de la fonction visuelle (modules 1 et 2) |
| - troubles psychiques | - troubles du spectre autistique (modules 1 et 2) |
| - troubles spécifiques du langage et des apprentissages | - troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes (modules 1 et 2) |

Module de professionnalisation dans l'emploi (52 heures)

- enseigner en Segpa ou en Érea.
- travailler en Rased.
- coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis).
- enseigner en unité d'enseignement des établissements et services sanitaires et médico-sociaux.
- enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé.
- exercer comme enseignant-e référent-e pour la scolarisation des élèves handicapé-es ou secrétaire de la CDOEA. Ce module est accessible en deuxième spécialisation, après une expérience de deux ans minimum dans un autre emploi spécialisé.